



# Ressons le Long Notre commune

JUIN 2011



## VIGILANCE

Nous recevons une communication du capitaine Lefebvre qui nous informe que la compagnie de gendarmerie de Soissons est impactée depuis le début de l'année par une vague de cambriolages. La compagnie de gendarmerie ne reste pas inactive puisque plus de 20 personnes depuis le 1<sup>er</sup> janvier ont été arrêtées en flagrant délit de vol.

Ces atteintes aux biens sont des actes très rapides qui se déroulent tant de jour que de nuit et à toute heure. Ils nuisent à la tranquillité publique.

Pour prévenir les vols par effraction ou escalade :

- **Pensez à fermer votre logement** lorsque vous vous absentez, et ne laissez pas les volets simplement en clé.
- Veillez à toujours **fermer votre porte à clé**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Ne laissez pas les clés** de vos véhicules ou vos valeurs dans un vide-poche juste derrière votre porte d'entrée.
- Une alarme sonore, **même non reliée à un centre de surveillance**, est extrêmement dissuasive.
- Prévenez vos voisins et la police de vos dates d'absence.

**Les opérations tranquillité vacances** sont dorénavant étendues à toutes les périodes, qu'elles soient de vacances scolaires ou non. Pour en bénéficier, les Ressonnais qui s'absentent plus de 7 jours consécutifs doivent se présenter à la gendarmerie pour y remplir une fiche de renseignements, au moins 48 heures avant leur départ.

Pour prévenir et limiter les vols de véhicules :

- Rentrez votre véhicule chez vous si vous disposez d'un garage.
- Posez des écrous anti-vol sur vos roues.
- Ne laissez aucun objet apparent dans votre véhicule, quelle qu'en soit la valeur.
- Ne laissez pas la ventouse de votre GPS apposée sur le pare brise.

Dans tous les cas de figure, prévenez la Brigade de Gendarmerie de Vic sur Aisne si vous observez dans nos rues des comportements a priori suspects (03 23 54 50 17) ou faites le 17.

**Sachez que ce geste reste l'acte le plus rapide pour mettre en action les gendarmes et que vous ne les dérangerez jamais.**

Nicolas REBEROT

**SECRETARIAT** : Lundi : 9h-12h et 14h-17h30  
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h  
Vendredi de 9h-12h et 14h-17h30  
et sur rendez vous

Tél. /fax : 03 23 74 21 12

E-Mail : [mairie.ressons-le-long@wanadoo.fr](mailto:mairie.ressons-le-long@wanadoo.fr)

Site : <http://www.ressonslelong.fr>

## Numéros utiles

Numéro d'urgence : 112  
Police / Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18  
SAMU : 15  
Ma brigade de gendarmerie : 03 23 54 50 17  
Mon médecin : .....  
Ma mairie : 03 23 74 21 12  
Mes voisins : .....  
Carte de crédit perdue ou volée :  
0 892 705 705  
Opposition chéquier : 0 892 683 208  
Info escroqueries : 0 811 020 217  
Téléphone portable perdu ou volé :  
SFR 10 23  
Orange 0 800 100 740  
Bouygues Telecom 0 800 29 10 00

### Brigade de Gendarmerie de Vic sur Aisne

#### HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi	Ouvert de 14h à 18h30
Mardi	Ouvert de 14h à 18h30
Mercredi	Ouvert de 8h à 12h
Jeudi	Ouvert de 8h à 12h
Vendredi	Ouvert de 14h à 18h30
Samedi	Ouvert de 14h à 18h30
Dimanche et Fériés	Fermé JOURNEE

## Le dispositif : tranquillité seniors, des conseils pour tous



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé («https»).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.